

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – LEFORESTIER Thérèse – PERRAULT Stéphane – AUDRAIN Jean- Paul
BERHAULT David – DURAND Marie-Lise – FAIRIER Adeline – FOURNIER Yohann –
NOËL Philippe – NOËL Pierrick – RÉHEL Jean-Paul.

Absents excusés : BIEN Sophie (pouvoir à Monsieur le Maire) – ROBERT Séverine – HENRY
Christian.

Secrétaire de séance : BERHAULT David.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019.
- Modification de la délibération de demande de subvention « Amendes de police » pour l'aménagement du cœur de bourg.
- Demande de subvention « Dynamisme des Centre Bourgs ».
- Achat d'un bac réfrigéré pour l'équarrissage des animaux morts :
 - o Ouverture des crédits pour l'acquisition.
 - o Validation et autorisation de signature de la convention d'utilisation entre la commune et la Société de Chasse.
- Ouverture de crédits pour le remplacement de l'armoire réfrigérée du restaurant scolaire.
- Validation et autorisation de signature de la convention d'utilisation des locaux municipaux entre la commune et l'OISCL (Centre de Loisirs).
- Proposition d'adhésion à la ludothèque de Lamballe Terre & Mer.
- Dénomination des voies et lieux-dits de la commune : afin de numériser l'ensemble de la commune, le SIG (site infographique de Saint-Brieuc) nous a transmis toutes les anomalies (orthographe, lieux-dits ou voies manquants, ...), et demande une validation par le conseil municipal.
- Questions diverses.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2019 est approuvé.

OBJET : Demande de subvention « Amendes de police » pour l'aménagement du cœur de bourg – parking de la salle des fêtes »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis établi par le cabinet INFRACONCEPT pour la réfection, la sécurisation et l'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 75 455 € hors taxe.

Cette opération est éligible à une aide du Conseil Départemental, au titre du reversement des amendes de police, dans le cadre des « Travaux d'équipement liés à la sécurité ».

Le plan de financement est le suivant :

Subventions et participations	Montant € H.T.	Taux (%)
Conseil Départemental (demandée)	10 000.00	23.30
Total subvention (demandée)	10 000.00	23.30
Autofinancement	65 455.00	86.70
Coût total	75 455.00	100.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de travaux d'équipement liés à la sécurité (réfection, sécurisation et aménagement du parking de la salle des fêtes) pour montant estimatif de 75 455 € hors taxe.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.
- S'ENGAGE à inscrire la dépense au budget primitif, en section investissement et à réaliser les travaux sur 2019.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental, au titre du reversement des amendes de police.

OBJET : Demande de subvention « Dynamisme des Centres Bourgs » - État, Région, Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et Établissement Public Foncier (EPF)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention qu'il propose de déposer au titre du « Dynamisme des Centres Bourgs ». Les différents devis ont été établis par les cabinets Infraconcept et Atelier Découverte pour l'aménagement du centre bourg, par l'architecte Philippe HÉNOCQ pour la rénovation du commerce multiservices et la transformation de l'ancienne forge en salle communale, l'ADAC et le CAUE pour la réhabilitation du logement à l'étage du commerce, le Cabinet QUARTA pour le sentier pédestre, le Syndicat Départemental d'Énergie pour les effacements de réseaux et l'éclairage public.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 1 406 530 € hors taxe.

Le plan de financement est le suivant :

Les dépenses

Descriptif	Montant
Rue des fontaines, sécurisation accès à la salle des fêtes	282 275 €
Place des Ifs et liaison sécurisée entre le commerce et la place	407 455 €
Rénovation, commerce, terrasse, forge et logement locatif (étage)	427 800 € 145 000 €
Complexe scolaire : espace pré-ados et ados	37 000 €
* Total mobilisation de l'ingénierie pour les projets	107 000 €
TOTAL	1 406 530 €

* Les 107 000 € d'ingénierie sont mobilisés : commune 54 700 € et dynamisme pour 52 300 €

Les recettes sollicitées

Financeurs	Montant
Conseil Départemental (contrat territoire) amendes de police, voirie	105 924 €
Fonds Europe commerce	50 000 €
Fonds région	255 000 €
Etat DETR (133 000 € demandés 2019) + 5 000 € réserve parlementaire	138 000 €
Commune autofinancement et emprunt	428 306 €
Crédit sollicité Appel à candidature	429 300 €
TOTAL	1 406 530 €

Aide globale « Appel à candidature » sollicitée : 429 300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le dossier de demande de subvention qu'il propose de déposer au titre du « Dynamisme des Centres Bourgs » pour un montant estimatif de 1 406 530 € hors taxe.
- APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de l'État, la Région, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'Établissement Public Foncier (EPF) au titre du « Dynamisme des Centres Bourgs ».

OBJET : Achat d'un bac réfrigéré pour l'équarrissage des animaux morts

Ouverture de crédits pour l'acquisition

Autorisation de signature de la convention d'utilisation avec la Société de Chasse

Pour mémoire, lors de la réunion du 3 décembre 2018, le principe de l'achat d'un bac réfrigéré pour l'équarrissage des animaux morts avait été acté ; il restait à obtenir un devis et à définir les modalités d'utilisation par la société de chasse de la commune.

Ouverture des crédits pour l'acquisition

Un devis fourni a été fourni par Lecarrefarago de LAVAL, pour un montant de 5 998.80 € TTC. Le budget primitif n'étant pas encore voté, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder à une ouverture de crédits sur le programme 52 « Matériel divers ».

Validation et autorisation de signature de la convention d'utilisation entre la commune et la Société de Chasse

Afin d'optimiser la gestion de ce service, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la proposition de convention d'utilisation qu'il a préparée après concertation avec les dirigeants de la Société de Chasse trémeuroise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable à une ouverture de crédits d'un montant de 6 000 € sur le programme 52 « Matériel divers ».
- VALIDE la convention d'utilisation à intervenir entre la commune et la Société de Chasse et autorise Monsieur le Maire à la signer.

OBJET : Ouverture de crédits pour le remplacement de l'armoire réfrigérée du restaurant scolaire

L'armoire réfrigérée du restaurant scolaire a dû être remplacée en urgence pendant les vacances scolaires.

Le devis proposé par Label Table a été retenu, pour un montant de 1 442.40 € TTC (pour information, Kerfroid a fourni un devis d'un montant de 1795.20 € TTC).

Le budget primitif n'étant pas encore voté, une ouverture de crédits est nécessaire sur le programme 42 « Restaurant scolaire », pour un montant de 1 500.00 €).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable à une ouverture de crédits d'un montant de 1 500 € sur le programme 42 « Restaurant scolaire ».

OBJET : Validation et autorisation de signature de la convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'OISCL

L'OISCL de BROONS peut mettre un ou plusieurs de ses salariés à disposition de l'école des Tilleuls, en accompagnement des professeurs, pour l'organisation des activités physiques et sportives, durant l'année scolaire 2018/2019.

Afin d'officialiser ce partenariat, une convention de mise à disposition de personnel entre la commune et l'OISCL (Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs) est nécessaire.

Pour l'année scolaire 2018-2019, il est convenu que les intervenants de l'OISCL proposeront 30 heures d'intervention sur l'année, pour un total de 515 euros.

Il est proposé au conseil de valider cette convention présentée sur le diaporama et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la convention de mise à disposition à intervenir entre la commune et l'OISCL et autorise Monsieur le Maire à la signer.

OBJET : Proposition d'adhésion à la ludothèque de Lamballe Terre & Mer

Lamballe Terre & Mer propose à chaque commune du territoire d'adhérer à son service ludothèque (prêt de jeux).

L'abonnement proposé est modulé en deux parties :

- 25 € représentant un droit d'accès au service ludothèque pour la commune.
- 5 € pour chaque service communal emprunteur (garderie périscolaire, ...).

Une facture globale est envoyée aux abonnés pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'adhérer service ludothèque (prêt de jeux) proposé par Lamballe Terre & Mer.

OBJET : Dénomination des voies et lieux-dits de la commune :

Afin de numériser l'ensemble de la commune, le SIG (Système d'Information Géographique de Saint-Brieuc) a transmis en mairie toutes les anomalies relevées (orthographe, lieux-dits ou voies manquants, ...) afin qu'il soit procédé aux corrections, en interne, et demande une validation par le conseil municipal.

D'autre part, les noms proposés, à la demande de LTM, pour les voies internes de la ZA des Dineux, n'ont toujours pas été validés par cette instance.

Il est proposé d'en décider ce soir afin de ne pas retarder ce dossier. Les noms proposés l'ont été tenant en compte des appellations des anciennes parcelles au cadastre, soit :

- rue du Pont Gauvin,
- rue des Landes Oger,
- rue du Clairay.

Par ailleurs, le SIG de Saint-Brieuc propose son aide, à titre gratuit, pour la numérotation des maisons dans les lieux-dits (fourniture de plans, de cartes, de vues aériennes).

Un travail des élus sera nécessaire, secteur par secteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la liste des lieux-dits de la commune selon le document fourni par le SIG après prise en compte des correctifs apportés en interne.
- RETIEN les noms des voies internes de la ZA des Dineux : rue du Pont Gauvin, rue des Landes Oger, rue du Clairay.
- DEMANDE l'appui du SIG de Saint-Brieuc pour la numérotation des maisons dans les lieux-dits de la commune.

OBJET : Questions diverses

- Droit de préemption urbain

Au nom du Conseil, Monsieur le Maire a informé Maître LAUBE Anne, notaire à CAULNES, que la commune a renoncé à son droit de préemption lors de la vente de la maison de la succession de Mme CLÉMENT, 1 passage des Lavandières, au profit de M. FRAUD Benoît et Mme GACHET Sylvaine.

- Éclairage de l'abribus du Menu-Bois

Le conseil valide le devis su SDE pour un coût total de 500 €. La participation communale est de 300 €.

- Devis pour l'achat des tablettes de l'école

Le devis proposé par AEI Services de BROONS pour l'achat des tablettes, la connexion, le serveur et la Wi-Fi pour l'école s'élève à 7 115 € TTC.

- Rénovation du logement au-dessus du commerce

Une rencontre a eu lieu avec SOLIHA (Morbihan), qui émet des réserves sur la solidité du plancher.

- Proposition de fleurissement du bourg

Thérèse LEFORESTIER présente les premiers devis pour les potences.
L'avis de la commission sera présenté au conseil de mars.

- Proposition de don à la commune

Monsieur Jean-Michel MORVAN, du Moulin d'Yvignac propose de faire don à la commune d'une statue, œuvre de Laëtitia LAVIEUVILLE, représentant Mélusine.
Possibilité de l'intégrer dans la rénovation du bourg.
Avis au conseil de mars.

- Réfection du bardage de la salle des fêtes

Des devis ont été demandés à la SARL NOGUES de BROONS et BCO de PLÉNÉE-JUGON.
Avis au conseil de mars.

- Séminaire de prospective territoriale

Monsieur le Maire participera au premier temps de travail qui est programmé le samedi 2 mars, de 9 h à 15 h au Village Vacances Roz Armor à ERQUY.

- Formation PSC1 (premiers secours)

Une nouvelle date est proposée le samedi 9 mars.
Y participeront : Guy CORBEL, Francis DAULT, Marie DURAND, Jean-Paul RÉHEL, Stéphane PERRAULT et Pierrick NOËL.

- Prochain Conseil Municipal

Lundi 1^{er} avril ?

- Permanences du samedi

2 mars : Guy CORBEL
9 mars : Pas de permanence
16 mars : Stéphane PERRAULT
23 mars : Francis DAULT
30 mars : Thérèse LEFORESTIER

6 avril : Thérèse LEFORESTIER
13 avril : Stéphane PERRAULT
20 avril : Francis DAULT
27 avril : Guy CORBEL

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.